

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
 Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE206 Société: Statistiques			
Code	SOCM2B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Luc DOCHY (luc.dochy@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et pratique, à mettre en œuvre une démarche de recherche en sciences sociales, en ce compris le traitement des résultats.

Le cours vise donc également la capacité d'analyser avec esprit critique toute démarche de recherche ou enquête existante.

La partie introductive du cours se donne en langue anglaise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.4 Travailler en équipe
- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
 - 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM2B06A Statistiques et méthodes de recherche 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B06A Statistiques et méthodes de recherche

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2021-2022 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Statistiques et méthodes de recherche			
Code	23_SOCM2B06A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc DOCHY (luc.dochy@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et pratique, à mettre en œuvre une démarche de recherche en sciences sociales, en ce compris le traitement statistique des résultats.

Le cours vise également la capacité d'analyser de manière critique toute démarche de recherche ou enquête existante.

La partie d'introduction au cours se donne en langue anglaise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

- * Définir les différentes étapes d'une méthode de recherche.
- * Décrire, résumer, interpréter et évaluer une enquête existante.
- * Concevoir une recherche en sciences sociales en utilisant la méthodologie adaptée.
- * Interpréter les résultats obtenus.
- * Rédiger un rapport de résultats d'enquête et le présenter oralement, avec un support adéquat.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- * Méthodes de recherches en sciences sociales.
- * Notions de statistique descriptive (vocabulaire spécifique, distributions, fréquences absolues et relatives, mesures de tendances centrales, graphes ...).
- * Réalisation d'une enquête par petits groupes et présentation des résultats.

Démarches d'apprentissage

La présentation des éléments théoriques sera assurée sous la forme d'un exposé magistral.

En suite, le cours s'inscrit dans la pédagogie du projet dont l'objet est la réalisation d'une enquête. En conséquence, la présence au cours est obligatoire. Toute absence non justifiée sera pénalisée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de remédiation, sur demande. Guidance de l'enseignant pendant la réalisation de l'enquête. Disponibilité de l'enseignant (par mail, permanences, Teams)

Sources et références

ALBARELLO (L.) et al., Statistique descriptive, un outil pour les praticiens-chercheurs, 2ème édition, De Boeck, Bruxelles, 2007, 174 p.

DE CORTE (J.-M.), Statistiques vol.1 : statistiques descriptives, UMH, Mons, 2006, 66p.

HOLVOET (A.), Syllabus du cours de statistiques, HELHO, Tournai, version 2005 (en deux parties).

QUIVY (R.) et VAN CAMPENHOUDT (L.), Manuel de recherche en sciences sociales, 3ème édition, Dunod, Paris, 2006, 256p.

BERTHIER (N), Les techniques d'enquête en sciences sociales, 4ème édition, Armand Colin, 2016

SPIEGEL (M.-R.), Statistiques, Dunod, Paris, 2002, 148p.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus / ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. En 1e session (Q1), l'évaluation repose sur le travail réalisé en groupe, la participation et la présence au cours (obligatoire).

2. En 2e session (Q3), l'étudiant est interrogé sur le cours théorique (examen oral) et est invité à représenter le travail. Ces deux parties interviennent pour la moitié des points chacune.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100				
Période d'évaluation					Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La partie théorique du cours est donnée en anglais. La présentation orale du travail se fera selon le choix préalable des étudiants : soit en français, soit en anglais. Les supports de cours sont rédigés en français **et en anglais**.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).